



## Construction : probleme macon pas de continuité dans les travaux.

Par **celine**, le **17/09/2010** à **19:03**

Bonjour,

J'ai besoin de quelques éclaircissement au sujet d'une construction neuve pour habitation principale.

Je dispose de deux factures (l'une de 5000 euros et l'autre de 3500 euros.) également signées par le maçon que j'ai donné sous forme de chèques et espèces. (Je n'ai pas rempli l'ordre du chèque puisqu'il m'a dit qu'il allait mettre son tempon. je ne sais même pas s'il l'a fait)

Je ne dispose d'aucun autres documents.

Mon maçon me demande sans cesse de l'argent alors qu'il n'a pas terminé la totalité de mon chantier (comme parlé). Suivant les factures il devait terminer en trois semaines (cela fait 2 mois et demi que cela dure). Il me coupe la route sans cesse et il demande son argent alors que je ne lui dois rien sachant que rien est fini. De plus, il a fait énormément d'erreur dans la construction.

Il nous dit aussi qu'il a fait faillite à cause de nous et qu'il nous laissera pas mettre un clou dans le mur sur notre propre chantier et il nous menace de dégrader notre chantier.. je prends cela comme menace mais comment le démontrer?? Dans ce cas, quels sont les droits du maçon? et que dois je faire?

PS: je n'ai pas de contrat mais tout est écrit et signé sur la facture.

Par **jeetendra**, le **17/09/2010** à **19:30**

[fluo]Conseil Départemental d'Accès au Droit du Rhône[/fluo]

Tribunal de Grande Instance de Lyon:  
67, rue Servient  
69433 LYON Cedex 03  
04 72 60 70 12

Bonsoir, mon conseil c'est de saisir le juge assez rapidement (Tribunal d'instance) au besoin en référé pour que cet entrepreneur (maçon) prenne ses responsabilités contractuelles, prenez contact avec le CDAD à Lyon (adresse ci-dessus) pour consulter un avocat à ce sujet, courage et bonne soirée à vous.